



Décision du comité d'agrément

Faculty of Education Queen's University

Demande d'examen d'une modification apportée à des programmes

Programme consécutif de formation à l'enseignement, avec domaines d'études pour enseigner aux cycles primaire-moyen et intermédiaire-supérieur, menant à un baccalauréat en éducation

Programme concurrent de formation à l'enseignement, avec domaines d'études pour enseigner aux cycles primaire-moyen et intermédiaire-supérieur, menant à un baccalauréat en éducation

Soit,

Consecutive program of professional education with areas of study in the Primary/Junior and Intermediate/Senior divisions, leading to a Bachelor of Education degree

Concurrent program of professional education with areas of study in the Primary/Junior and Intermediate/Senior divisions, leading to a Bachelor of Education degree

**Comité d'agrément
Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario
Le 30 avril 2019**

Décision du comité d'agrément portant sur la demande d'examen d'une modification apportée à un programme présentée par la Faculty of Education de la Queen's Université

Introduction

La Faculty of Education (la «Faculté d'éducation») de Queen's University a présenté une demande le 14 décembre 2018 afin d'ajouter un accent mis sur l'enseignement du français langue seconde aux cycles primaire-moyen dans les programmes de formation à l'enseignement suivants :

- Programme consécutif de formation à l'enseignement, avec domaines d'études pour enseigner aux cycles primaire-moyen et intermédiaire-supérieur, menant à un baccalauréat en éducation
- Programme concurrent de formation à l'enseignement, avec domaines d'études pour enseigner aux cycles primaire-moyen et intermédiaire-supérieur, menant à un baccalauréat en éducation.

Soit

- *Consecutive program of professional education with areas of study in the Primary/Junior and Intermediate/Senior divisions, leading to a Bachelor of Education degree*
- *Concurrent program of professional education with areas of study in the Primary/Junior and Intermediate/Senior divisions, leading to a Bachelor of Education degree*

Conformément à l'autorité que lui confèrent la *Loi sur l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario* (la «Loi») et le Règlement 347/02 sur l'agrément des programmes de formation en enseignement (le «Règlement sur l'agrément»), le comité d'agrément a constitué un sous-comité pour examiner la demande de modification afin de déterminer si les programmes satisfont toujours aux conditions d'agrément et pour jouer un rôle consultatif auprès du comité d'agrément en lui rendant compte de ses conclusions et en lui formulant des recommandations.

Le sous-comité a été formé conformément aux critères énoncés à l'article 6 du Règlement sur l'agrément et était constitué de quatre personnes, comme suit :

- deux membres du conseil, tous deux membres du comité d'agrément et au moins un membre nommé du conseil;
- une personne de la liste des membres potentiels ayant de l'expérience en évaluation de programmes de formation à l'enseignement;
- une personne nommée par l'établissement autorisé.

Pour émettre ses recommandations, le sous-comité a tenu compte des éléments suivants :

- la demande d'examen de modifications apportées à des programmes, présentée le 14 décembre 2018;
- la décision du comité d'agrément concernant l'agrément général, datée du 14 juin 2013, et le rapport de vérification du programme de formation à l'enseignement prolongé, daté du 21 juin 2016;
- la documentation supplémentaire à l'appui, soit des courriels et des documents fournis par la Faculté d'éducation de la Queen's University;
- les entretiens menés auprès du doyen adjoint et du professeur de linguistique appliquée/langue et communication responsable de l'élaboration des cours de *French as a Second Language*;
- les conditions du Règlement 347/02 sur l'agrément des programmes de formation en enseignement.

Processus d'examen

La Faculté d'éducation a indiqué dans sa demande que l'ajout d'un accent mis sur l'enseignement du français langue seconde, c'est à dire *French as a Second Language* («FSL») aux cycles primaire-moyen dans les programmes agréés existants ne comporte aucun changement important à la structure, à la durée, à la prestation ou aux pratiques d'assurance de la qualité des programmes de baccalauréat en éducation. L'impact de la modification du programme, jugé minime par la Faculté d'éducation, se limite à quelques conditions en particulier.

Le sous-comité d'agrément a mis l'accent sur l'examen des conditions d'agrément que les modifications étaient susceptibles de toucher.

Dans le cadre du cycle régulier d'agrément, l'examen prévu de tous les programmes de la Faculté d'éducation aura lieu d'ici juin 2020. Étant donné que l'examen aura lieu l'an prochain et que les documents et les entretiens expliquent en détail l'ajout aux programmes, le sous-comité n'a pas effectué de visite à Queen's University.

L'Ordre a informé le public de la possibilité de soumettre un avis au sous-comité d'agrément concernant l'ajout proposé aux programmes au moyen d'annonces publiées sur son site web et dans les médias sociaux. L'Ordre n'a reçu aucune réponse.

Son examen terminé, le sous-comité d'agrément a produit un rapport sur ses conclusions et formulé des recommandations aux fins d'un examen par la Faculté d'éducation de la Queen's University. Le rapport définitif soumis au comité d'agrément tient compte des commentaires formulés par le doyen adjoint en réponse à l'ébauche du rapport.

Conformément à l'autorité que lui confèrent la Loi et le Règlement sur l'agrément, le comité d'agrément a examiné le rapport du sous-comité afin de déterminer si les ajouts proposés

aux programmes de formation professionnelle satisfont aux conditions d'agrément.

Pour parvenir à sa décision, le comité d'agrément a examiné le rapport définitif du sous-comité d'agrément, daté du 24 avril 2019, la présentation de la présidente du sous-comité au comité d'agrément et les conditions du Règlement sur l'agrément dans leur version du 1^{er} septembre 2015.

Décision du comité d'agrément prise à sa réunion du 30 avril 2019

Ajout à des programmes

Le comité d'agrément confirme que la modification proposée aux programmes représente un nouveau domaine d'études dans un programme agréé en vertu de l'article 19 du Règlement sur l'agrément de la Loi.

Constatations et motifs relatifs aux conditions d'agrément

Les constatations et les motifs de la décision du comité concernant l'admissibilité continue des programmes à l'agrément, ainsi que les faits sur lesquels repose cette décision, figurent ci-dessous.

Respect des conditions relatives aux parties inchangées des programmes

Le comité accepte l'attestation de la doyenne de la Faculté d'éducation de Queen's University que, sauf les ajouts proposés, aucun autre changement important n'a été apporté aux conditions 1, 1.1, 2, 3, 3.1, 4, 5, 7, 9, 11, 13, 14 et 15, du règlement entré en vigueur le 1^{er} septembre 2015, depuis l'agrément de 2013 et le rapport de vérification de 2016.

Respect des conditions relatives aux parties modifiées des programmes

En se basant sur l'information examinée, le comité d'agrément confirme que les modifications proposées aux programmes satisfont entièrement aux conditions d'agrément restantes, soit les conditions 6, 8, 10 et 12, entrées en vigueur le 1^{er} septembre 2015.

Condition 6

En se basant sur l'information qui lui a été fournie, le comité d'agrément confirme que les programmes, tel que modifiés, satisfont entièrement à la condition 6.

Les étudiantes et étudiants ~~de la cohorte~~ du programme mettant l'accent sur l'enseignement du FSL aux cycles primaire-moyen suivront les mêmes cours que ceux qui suivent le programme d'enseignement aux cycles primaire-moyen, à l'exception de deux cours offerts comme cours de concentration dans le programme. Chaque étudiant aux cycles primaire-moyen à Queen's University suit une concentration qui se compose de deux cours complémentaires : un cours d'études pédagogiques et un cours mettant l'accent sur le programme.

Dans le cas des étudiants du programme mettant l'accent sur l'enseignement du FSL, le cours d'études pédagogiques s'intitule *Understanding French as a Second Language in Elementary Schools* et le cours mettant l'accent sur le programme est intitulé *Teaching French Immersion*. Chacun de ces deux cours de méthodologie est séparé en deux parties (partie A et B) d'une durée de 18 heures chacune et vaut 1,5 crédits. Ces cours sont offerts durant le deuxième et le troisième semestre des années professionnelles des programmes

concurrent et consécutif.

Les étudiants doivent réussir au moins un stage dans le programme de français de base, le programme intensif de français ou le programme d'immersion en français. Tous les stages offerts pour les affectations en FSL se déroulent durant le même semestre que la première ou la deuxième partie des deux cours, ou durant un stage final se déroulant durant le semestre qui suit les cours. Par conséquent, ~~les étudiantes et les étudiants~~ effectuent leur stage en FSL après avoir suivi au moins la première partie des deux cours qui leur inculquent les connaissances et la pédagogie pertinentes au FSL.

Les étudiants inscrits actuellement au programme concurrent emprunteront le cheminement de la concentration FSL aux cycles primaire-moyen s'ils complètent les cours requis du premier cycle et satisfont aux critères quant aux compétences linguistiques en français. Ces critères sont les mêmes que ceux exigés des étudiants qui sont admis à cette concentration dans le programme consécutif.

Condition 8

En se basant sur l'information qui lui a été fournie, le comité d'agrément confirme que les programmes, tel que modifiés, satisfont entièrement à la condition 8.

Les étudiants du programme de FSL aux cycles primaire-moyen auront une affectation de stage en anglais ou en français langue seconde dans chaque cycle et feront au moins un stage dans un programme de français de base, un programme de français intensif ou un programme d'immersion en français. Tous les stages offerts comme affectations en FSL se déroulent durant le même semestre que la première ou la deuxième partie des deux cours de FSL, ou durant un stage final se déroulant durant le semestre qui suit les cours.

Selon l'expertise et à la disponibilité des ~~enseignantes et enseignants~~ associés au sein du conseil scolaire public local, la Faculté d'éducation prévoit affecter les étudiants en immersion française à des stages de la 1^{re} à la 6^e année. Bien que le conseil scolaire local offre un programme de français de base à partir de la première année, la Faculté d'éducation n'affectera pas d'étudiants au programme de français de base avant la 4^e année, niveau auquel commence le curriculum de français de base.

Les expériences de stage des ~~étudiantes et étudiants~~ sont consignées dans une base de données qui suit le cycle de chaque stage et l'expérience de FSL aux cycles primaire-moyen.

Condition 10

En se basant sur l'information qui lui a été fournie, le comité d'agrément confirme que les programmes, tel que modifiés, satisfont entièrement à la condition 10.

La Faculté d'éducation a présenté des ébauches des deux cours de méthodologie obligatoires que doivent suivre les étudiants inscrits au programme avec accent mis sur l'enseignement du français langue seconde aux cycles primaire-moyen : EDST 205

Understanding French as a Second Language in Elementary Schools et FOCI 205 *Teaching French Immersion*. Des plans de cours complets et définitifs seront présentés au comité d'agrément à l'automne 2019, avant que la première partie de ces deux cours soit offerte aux étudiants.

L'examen des ébauches des plans de cours confirme que le contenu des cours convient au curriculum de français langue seconde l'Ontario et les pratiques pédagogiques actuelles en matière d'enseignement d'une langue seconde. Les objectifs des cours, les sujets proposés, les travaux et les ressources, y compris les textes de cours, le curriculum actuel de l'Ontario, les politiques du Ministère ainsi que des sites Web portant sur le FSL, ont été examinés pour confirmer l'actualité ainsi que la fiabilité du contenu des cours de FSL.

Dans le cours d'études pédagogiques (EDST), *Understanding French as a Second Language in Elementary Schools*, les étudiants analysent le curriculum de l'Ontario se rapportant à l'enseignement du programme de français de base, du programme de français intensif ou du programme d'immersion en français. Ils effectuent des lectures concernant les niveaux de compétence linguistique du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECR) et apprennent la façon de les utiliser. Les étudiants en viendront à comprendre l'importance des erreurs dans l'apprentissage d'une langue seconde et apprendront les théories et les recherches les plus récentes en matière d'apprentissage linguistique. Les autres sujets comprennent la planification de leçons et de modules, l'intégration de l'enseignement du FSL dans l'ensemble du curriculum, l'inclusion et l'élaboration de Plans d'apprentissage individualisé (PEI) et la familiarisation avec la culture francophone. Les travaux proposés font le lien entre la théorie et la pratique, y compris l'élaboration d'un scénario axé sur l'action et sa modification pour accommoder différents niveaux du Cadre européen commun de référence.

Dans le cours mettant l'accent sur le programme, *Teaching French Immersion*, les étudiants comparent les approches pédagogiques contenues dans les manuels portant sur l'acquisition du FSL et des manuels approuvés par le ministre de l'Éducation pour utilisation dans les écoles de l'Ontario, de la liste Trillium. Les étudiants critiquent les approches passées et actuelles de l'enseignement d'une langue seconde et élaborent des plans de leçons. Les étudiants explorent les seuils fonctionnels définis par les descripteurs appropriés des niveaux A1 et A2 du Cadre européen commun de référence, analysent les descriptions des niveaux de compétence et élaborent des activités axées sur l'action et des échantillons d'activités d'évaluation.

Les cours de méthodologie de l'enseignement mettant l'accent sur le FSL sont conçus en tenant compte des exigences des cycles primaire-moyen. Les niveaux A1 et A2 du Cadre européen commun de référence sont des descripteurs typiques des niveaux d'habileté que les élèves aux cycles primaire-moyen sont en mesure d'atteindre dans le programme d'immersion en français et le programme de français de base en Ontario. Cela fait référence à l'enseignement, à l'apprentissage et à l'évaluation de l'acquisition d'une langue.

Le français sera la langue d'enseignement dans les cours de méthodologie de FSL aux

cycles primaire-moyen et tous les travaux seront réalisés en français.

Condition 12

En se basant sur l'information qui lui a été fournie, le comité d'agrément confirme que les programmes, tel que modifiés, satisfont entièrement à la condition 12.

La composition du corps professoral qui donnera les cours de méthodologie du FSL aux cycles primaire-moyen sera telle qu'il existera un équilibre approprié entre les personnes possédant les titres universitaires appropriés et les personnes possédant de l'expérience dans les cycles en particulier.

La Faculté d'éducation s'attend à ce que le cours *Understanding French as a Second Language in Elementary Schools* soit d'abord donné par le membre du corps professoral permanent qui donne également le cours de méthodologie en français aux cycles intermédiaire-supérieur. L'intention de la Faculté d'éducation est d'embaucher des instructeurs pour le cours de méthodologie de FSL aux cycles primaire-moyen, conformément à la convention collective de Queen's University. Selon la disponibilité et les qualifications des postulants, le corps professoral peut décider d'embaucher un instructeur pour les deux cours de concentration ou un instructeur pour chacun des cours.

Les critères d'embauche pour le poste d'instructeur adjoint comprennent des preuves d'excellence en enseignement dans un programme d'immersion en français ou un programme de français de base à l'élémentaire; la preuve que l'instructeur est membre en règle de l'Ordre; et la préférence pour un postulant qui est titulaire d'un doctorat ou qui est sur le point d'achever un doctorat. Une expérience en enseignement préalable dans un programme de formation à l'enseignement sera considérée un atout.

Décision du comité d'agrément

Pour les raisons énoncées précédemment, le comité d'agrément conclut que les programmes suivants, comme modifiés, continuent de satisfaire entièrement aux conditions d'agrément général, sans conditions et ce, jusqu'au 14 juin 2020, ou encore pour une période modifiée conformément à l'article 15 du Règlement sur l'agrément des programmes de formation en enseignement :

- Programme consécutif de formation à l'enseignement, avec domaines d'études pour enseigner aux cycles primaire-moyen et intermédiaire-supérieur, menant à un baccalauréat en éducation
- Programme concurrent de formation à l'enseignement, avec domaines d'études pour enseigner aux cycles primaire-moyen et intermédiaire-supérieur, menant à un baccalauréat en éducation.

Soit,

- *Consecutive program of professional education with areas of study in the Primary/Junior and Intermediate/Senior divisions, leading to a Bachelor of Education degree*
- *Concurrent program of professional education with areas of study in the Primary/Junior and Intermediate/Senior divisions, leading to a Bachelor of Education degree*

Étant donné la nature des modifications apportées aux programmes et pour maintenir une description exacte des programmes en raison de l'ajout d'un nouvel accent, le comité d'agrément accepte d'enregistrer le nom des programmes comme suit :

- Programme consécutif de formation à l'enseignement, avec domaines d'études pour enseigner aux cycles primaire-moyen et intermédiaire-supérieur, y compris avec accent mis sur l'enseignement du français langue seconde aux cycles primaire-moyen, menant à un baccalauréat en éducation
- Programme concurrent de formation à l'enseignement, avec domaines d'études pour enseigner aux cycles primaire-moyen et intermédiaire-supérieur, y compris avec accent mis sur l'enseignement du français langue seconde les cycles primaire-moyen, menant à un baccalauréat en éducation

Soit,

- *Consecutive program of professional education with areas of study in the Primary/Junior and Intermediate/Senior divisions, including the Primary/Junior divisions with a focus on teaching French as a Second Language, leading to a Bachelor of Education degree*
- *Concurrent program of professional education with areas of study in the Primary/Junior and Intermediate/Senior divisions, including the Primary/Junior*

divisions with a focus on teaching French as a Second Language, leading to a Bachelor of Education degree

**Comité d'agrément
Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario
Le 30 avril 2019**